



Syndic et règlement de copropriété pour ascenseurs

Par **norali**, le **15/02/2011** à **18:08**

Bonjour,
J'habite un immeuble séparés en deux ailes avec deux numéros distincts (19 et 21).
Chaque aile possède 2 ascenseurs.
Seul le 1er étage où je possède un appartement est relié par un couloir à l'autre aile.
En conséquence je paie pour les 4 ascenseurs alors que je n'utilise que les 2 qui desservent mon aile.
J'ai demandé au Syndic si c'était normal et il m'a été répondu que c'était noté dans le règlement copropriété, donc normal.
Je souhaitais savoir si cela ne pouvait pas être contesté légalement.
Dans l'attente de votre réponse.
Cordialement.

Par **Marion2**, le **15/02/2011** à **18:52**

Il faudrait l'accord de tous les propriétaires en Assemblée Générale.